

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT N° 1239**

EST par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 14 août 2018, a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

N° 1239 *Amendement au règlement n° 506-G relatif à la régie interne, tel qu'amendé, afin de modifier les articles 2.4 « Terminologie », 2.5.2 « Commerce routier récréatif » et 3.1.2 « Fonctions et pouvoirs du fonctionnaire désigné »*

L'objet de ce règlement vise à :

- ajouter certaines terminologies;
- remplacer la définition du commerce routier récréatif.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 21^e jour du mois d'août de l'an deux mille dix-huit (2018).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 21 août 2018 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville,
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Site internet : stesophie.ca, la date de la diffusion peut être différente

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
Ce 21^e jour du mois d'août de l'an deux mille dix-huit (2018).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier